

Proposition du Conseil administratif du 29 février 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 712 100 francs destiné à la construction d'équipements sportifs de proximité accessibles librement, en tout temps et à destination de toutes et tous.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le sport urbain connaît un essor important depuis une quinzaine d'années. Course à pied, jeux de balles, stretching, fitness, musculation sont pratiqués aujourd'hui par un grand nombre d'habitant-e-s dans les parcs, promenades et squares de la Ville.

Pour répondre à cet engouement et renforcer la cohésion sociale, la Ville de Genève a notamment développé depuis 2011 les places Proxisport. Il s'agit d'espaces ouverts et gratuits, proposant des machines de fitness d'extérieur et des systèmes de barres fixes (workout) qui permettent le travail de toutes les parties du corps. Individus et groupes se retrouvent pour pratiquer des exercices variés de musculation, souplesse, stretching et cardio.

Les installations proposées permettent aux débutant-e-s comme aux sportives et sportifs aguerris-e-s de pratiquer une activité physique. Les places Proxisport sont d'importants vecteurs de lien social au sein des quartiers; jeunes adultes, personnes âgées, familles de toute situation socio-économique s'y côtoient et créent du lien. Ce sont ainsi à la fois des lieux de loisir, de pratique sportive et de socialisation bénéfiques au bien-être et au vivre-ensemble.

Exposé des motifs

Entre 2011 et 2021, 11 espaces Proxisport ont été réalisés en Ville de Genève.

Sept espaces se trouvent sur la rive droite:

- parc des Franchises;
- parc Geisendorf;
- voies CFF de Saint-Jean;
- parc Trembley;
- parc de Vermont;
- place De-Chateaubriand;
- parc Hentsch.

Quatre espaces se trouvent sur la rive gauche:

- parc des Acacias,
- quai Ernest-Ansermet,
- parc Bertrand,
- espace Carré-Vert.

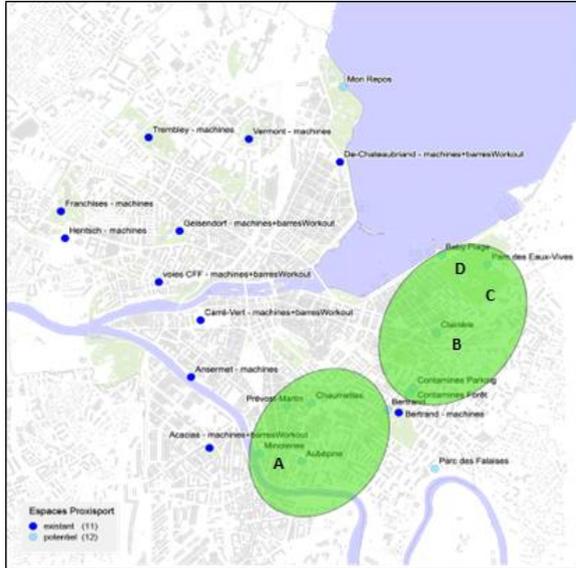
Les espaces Proxisport sont très appréciés et bien fréquentés. Afin d’avoir une compréhension plus fine des usages, le Service des écoles et institutions pour l’enfance (ECO) a commandité une étude en 2022. Il en ressort des données intéressantes sur les utilisatrices et utilisateurs. Une très grande majorité d’hommes (81%) entre 20 et 40 ans (68%) et domiciliés à proximité utilisent ces installations. 64% des usagères et usagers se rendent plusieurs fois par semaine sur les installations Proxisport et 69% pratiquent toute l’année. Les réponses récoltées ont été aussi nombreuses sur les espaces équipés uniquement de machines de fitness (Trembley, Bertrand) que sur ceux équipés de barres de workout et de machines (Carré-Vert, parc des Acacias, parc Geisendorf). Sur ces derniers, les usagères et usagers sont une majorité à n’utiliser que les barres de workout (60%).

Si les Proxisport répondent aux objectifs que la Ville de Genève s’était fixés dans la proposition PR-811 (favoriser la pratique gratuite et libre d’une activité physique de proximité; lutter contre la sédentarité, permettre aux habitant-e-s de se réapproprier l’espace public), force est de constater que ces espaces ne sont pas utilisés à la même fréquence par l’ensemble de la population. Les femmes, les seniors et les personnes habitant dans des quartiers sans espace Proxisport profitent beaucoup moins des installations. Ce constat sera pris en compte pour le développement et le renouvellement de l’offre.

Les prévisions démographiques pour notre ville prévoient une augmentation sensible des seniors sur les prochaines années (+18% en 2030, +43% en 2040 et +69% en 2050). Afin de lutter contre l’isolement des aîné-e-s et favoriser le maintien de leur autonomie, il convient de mettre à la disposition de ce public les équipements adaptés.

La présente demande de crédit poursuit trois objectifs principaux:

Compléter l'offre dans les quartiers dépourvus d'espaces Proxisport



Aujourd'hui, la majorité des espaces Proxisport se situe sur la rive droite de la ville. Ils sont fréquentés par des personnes domiciliées dans leur proximité directe. Dans l'objectif d'offrir des prestations équivalentes aux habitant-e-s des différents quartiers, il convient de créer de nouveaux espaces sur la rive gauche.

Après consultation des différents services municipaux (Service des espaces verts (SEVE), Service des sports (SPO), Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Service de la jeunesse (SEJ), Service social (SOC) sur les disponibilités foncières, les besoins de la population et les attentes de cette dernière, l'ECO préconise d'implanter les nouveaux espaces Proxisport dans les zones suivantes, sachant que l'emplacement exact doit encore être déterminé précisément avec l'aide des services concernés:

- A. Minoteries
- B. Clairière
- C. Eaux-Vives
- D. Baby-Plage

Proposer des programmes diversifiés et complémentaires

Afin de favoriser l'accès aux prestations à l'ensemble des publics, indépendamment du genre ou de l'âge, les circuits d'activités proposés dans les différents espaces Proxisport seront complétés. Il s'agira non seulement d'imaginer de nouvelles configurations pour les quatre nouveaux espaces, mais aussi d'adapter les programmes de plusieurs espaces Proxisport existants. Les espaces des parcs Trembley, Bertrand, Acacias et Geisendorf particulièrement fréquentés seront ainsi adaptés.

Les programmes proposeront des installations et activités ciblant plus particulièrement les femmes et les plus de 50 ans. Ils seront complétés par des cours gratuits permettant d'initier les usagères et usagers aux installations et aux différentes pratiques sportives qui peuvent s'y déployer. A cet égard, il s'agira de développer un partenariat avec des associations spécialisées afin qu'elles créent des cours adaptés aux différents publics.

Des espaces et équipements dédiés permettront de favoriser les rencontres intergénérationnelles. Il s'agira d'élaborer des aménagements ludiques et sportifs, qui favorisent l'échange, le jeu, la complicité intergénérationnelle tout en stimulant l'activité physique, la musculation et l'équilibre. Des dispositifs tels que des bancs actifs, accompagnés de cours et animations ciblés pour ces catégories de population, pourront être proposés.

Sécuriser les barres de street workout qui le nécessitent

L'espace de street workout situé sur la place De-Chateaubriand, installé en son temps avec les jeunes du quartier, présente des risques de sécurité et nécessite une mise aux normes.

Obligations légales et de sécurité

Les installations sportives doivent être réalisées en respect de la norme SN EN 16630 (édition juin 2015) «Modules fixes d'entraînement physique en plein air – Exigences de sécurité et méthodes d'essai». Elle implique un contrôle régulier qui est effectué une fois par mois par l'ECO.

Programme et descriptif de l'ouvrage

Les projets feront l'objet d'études permettant d'élaborer un programme complet et précis par site. Les principaux types d'équipements composant les programmes seront présentés ensuite.

Les machines de fitness

Simples d'utilisation, elles permettent le travail de l'ensemble du corps et sont adaptées tant à la musculation en douceur qu'à l'entraînement cardio. Elles s'adressent à tout type de public.



Les systèmes de barres de workout

Barres de traction, barres fixes, barres parallèles composent ces équipements. Utilisés pour la musculation et pour les acrobaties, ces équipements, plébiscités par les jeunes, sont destinés aux sportives et aux sportifs qui pratiquent souvent en groupe.



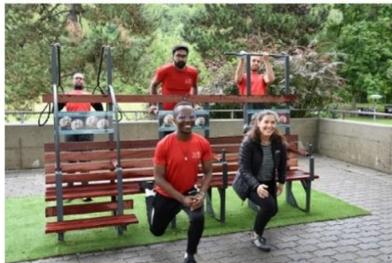
Les éléments de parcours et de CrossFit

Ces éléments permettent de combiner et d'enchaîner différents exercices; d'entraîner le cardio et l'ensemble des muscles de manière ludique.



Les éléments destinés au public senior et les espaces intergénérationnels

Ces éléments de mobilier urbain sont pensés pour favoriser le mouvement et le renforcement du corps de manière douce, mais également pour travailler l'équilibre et le maintien cognitif, tout en favorisant l'approche intergénérationnelle. Ils permettent également aux seniors d'être actrices et acteurs de l'espace public.



Le petit matériel et les cours

Ces équipements pourront être complétés par du petit matériel sportif (ballons, cordes, cerceaux, etc.) disponible dans des boîtes en libre-service (Boxup) qui seront installées à proximité des lieux. Ces stations connectées, liées à une application de prêt, sont déjà implantées dans différents sites en Ville de Genève.



Comme dans la première phase du développement des espaces Proxisport (proposition PR-811), les nouveaux espaces Proxisport feront l'objet d'études plus précises avant réalisation. Il s'agira de déterminer les emplacements, les programmes et les projets à construire et à développer sur chaque site. Des phases de concertation des publics concernés par les espaces à construire seront prévues.

Transition écologique et cohésion sociale

Cohésion sociale

Les espaces Proxisport, ouverts et gratuits, participent au renforcement de la cohésion sociale en créant du lien et des interactions entre les usagères et usagers qui se retrouvent et se rencontrent à proximité de leur domicile. Afin de répondre au mieux aux souhaits des usagères et usagers, des concertations préalables à la réalisation des installations seront organisées.

Ces équipements permettent également aux aîné-e-s d'être actrices et acteurs de l'espace public, seul-e-s ou en compagnie des plus jeunes générations. Ils contribuent à lutter contre l'isolement des aîné-e-s et à renforcer leur participation à la vie en société.

Environnement

Les installations sportives à proximité du domicile permettent de limiter les déplacements vers le lieu où est pratiquée l'activité sportive et réduire ainsi notre

empreinte écologique. Il s'agit donc d'investissements sur le long terme avec un impact réduit sur l'environnement.

Une attention sera portée au respect de critères «eco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Estimation des coûts

| | Fr. |
|---|------------------|
| <i>Honoraires</i> | |
| Architecte paysagiste | 180 000 |
| Ingénieurs et géomètres | 30 000 |
| Bureau en charge de concertations | 30 000 |
| Sous-total honoraires | 240 000 |
| <i>Génie civil</i> | |
| Installations de chantier | 15 000 |
| Terrassement et revêtements de sol | 450 000 |
| Equipements sportifs | 650 000 |
| Sous-total génie civil | 1 115 000 |
| Information et communication | 5 000 |
| Sous-total des travaux (HT) | 1 360 000 |
| Divers et imprévus 5% | 68 000 |
| Coût total de la construction (HT) | 1 428 000 |

B. Calcul des frais financiers

| | |
|--|------------------|
| I. Coût de la construction | 1 428 000 |
| + TVA (8,1%) | 115 700 |
| II. Coût total de l'investissement (TTC) | 1 543 700 |
| + Prestation du personnel en faveur de l'investissement (5%) arrondi | 77 200 |
| III. Sous-total | 1 620 900 |
| + intérêts intercalaires 2,25%, durée 60 mois | 91 200 |
| IV. Coût total du crédit demandé (TTC) | 1 712 100 |

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront environ soixante mois.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035 (page 51)

La présente demande de crédit de réalisation est inscrite au 19^e PFI 2024-2035, en qualité de projet actif, fiche N° 050.066.06, sous le libellé «Équipement PROXISPORT» pour un montant de 1 750 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2023.

Budget de fonctionnement

L'entretien se fera dans le cadre des budgets ordinaires de l'ECO avec une charge d'exploitation supplémentaire de 35 000 francs par année liée à la mise en service des nouveaux équipements.

Afin de permettre un usage positif des équipements, une valorisation des pratiques et un renforcement de l'accessibilité aux débutant-e-s et à l'ensemble des publics, un budget supplémentaire annuel de 20 000 francs permettra à l'ECO de mandater des associations afin de proposer des cours ou des initiations.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 188 100 francs.

Validité des coûts

Les coûts indiqués au chapitre «estimation des coûts» sont ceux de juin 2023.

Autorisation de construire

Les requêtes en autorisation de construire seront déposées une fois les projets validés.

Régime foncier

Les parcelles à construire n'ont pas encore été déterminées précisément.

Information publique

Des informations publiques auront lieu tout au long du processus qui inclut une phase de concertation durant l'avant-projet.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est l'ECO du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: construction d'équipements sportifs de proximité accessibles librement, en tout temps et à destination de toutes et tous

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

| | Montant | % |
|---------------------------------------|------------------|-------------|
| Honoraires | 240 000 | 14% |
| Génie civil | 1 115 000 | 65% |
| Autres – Information et communication | 5 000 | 0% |
| Autres – divers et imprévus | 68 000 | 4% |
| Frais financiers | 284 100 | 17% |
| Coût total du projet TTC | 1 712 100 | 100% |

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Année(s) impactée(s) | Dépenses brutes | Recettes | Dépenses nettes |
|--|------------------|----------|------------------|
| Année de vote du crédit par le CM: 2024 | | | 0 |
| 2025 | 342 400 | | 342 400 |
| 2026 | 342 400 | | 342 400 |
| 2027 | 342 400 | | 342 400 |
| 2028 | 342 400 | | 342 400 |
| 2029 | 342 500 | | 342 500 |
| Totaux | 1 712 100 | 0 | 1 712 100 |

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: ECO

CHARGES

| | | |
|--|----------------|---------------|
| 30 - Charges de personnel | 0 | Postes en ETP |
| 31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation | 55 000 | |
| 31- Charges d'entretien des bâtiments | 0 | |
| 33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA) | 188 100 | |
| 36/37 - Subventions et dédommagements accordés | | |
| Total des nouvelles charges induites | 243 100 | |

REVENUS

| | |
|---|-----------------|
| 40/42 - Revenus fiscaux et taxes | 0 |
| 43 - Revenus divers | 0 |
| 44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...) | 0 |
| 46 - Subventions et dédommagements reçus | 0 |
| Total des nouveaux revenus induits | 0 |
| Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement | -243 100 |

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 712 100 francs destiné à la construction d'équipements sportifs de proximité accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 712 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2035.